

Agenda social renouvelé

2008/2330(INI) - 16/12/2008

Sur la base d'un questionnaire de la Présidence française, le Conseil a tenu un **échange de vues** sur le thème "Impact social de la crise, situation de l'emploi et suivi de la mise en œuvre de l'agenda social".

Toutes les délégations se sont félicitées de la Communication de la Commission intitulée : "[Un plan européen pour la relance économique](#)" et ont mis en exergue la valeur ajoutée d'une approche coordonnée au niveau européen. Afin d'éviter que la crise économique ne devienne une crise sociale, les délégations ont préconisé des mesures en faveur de la sécurité d'emploi, en prenant soin de ne pas négliger la protection sociale et de protéger notamment les plus vulnérables. Dans ce contexte, plusieurs délégations ont souligné les avantages de l'approche flexicurité, pour laquelle le Conseil a défini des principes communs lors de sa session du 5 et 6 décembre 2007 (voir doc. Conseil [15497/07](#)).

Les ministres ont en outre plaidé pour des mesures renforçant la **cohésion sociale**. La majorité des délégations a également soutenu le renforcement de la méthode ouverte de coordination pour la protection et l'inclusion sociales. Plusieurs délégations ont considéré que des mesures à court et à long terme devraient être combinées et ont souligné l'importance à ce que les États membres poursuivent les réformes de leur système social.

La majorité des délégations a par ailleurs soutenu l'idée de faciliter les paiements du Fonds social européen (FSE) et du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Un certain nombre de délégations a souhaité l'établissement d'un système de surveillance pour suivre l'évolution sur les marchés de travail dans l'UE.

De nombreux États membres ont donné un aperçu des mesures prises au niveau national contre la crise économique et ont plaidé pour le respect d'un équilibre entre l'initiative européenne et ces mesures nationales. La trio-présidence Espagne, Belgique et Hongrie (ces pays assureront la présidence de l'UE de début 2010 à la mi-2011) ont demandé que le Conseil Emploi-Affaires sociales adopte lors de sa réunion le 9 mars 2009 des conclusions relatives au volet emploi du plan européen de relance économique et que celui-ci soit complété d'une **réflexion relative à la protection et à l'inclusion sociales**.

Dans son plan européen pour la relance économique, la Commission avait proposé de simplifier les critères de soutien du FSE et de revoir les règles du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin de pouvoir intervenir plus rapidement dans des secteurs stratégiques, soit pour cofinancer la formation et le placement des personnes licenciées soit pour garder sur le marché du travail les travailleurs qualifiés qui seront nécessaires lorsque l'économie commencera à se redresser. La Commission avait en outre invité les États membres à songer à réduire les charges sociales patronales sur les plus bas revenus afin d'améliorer l'aptitude au travail des travailleurs peu qualifiés.